Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20181116-0000019647-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi: 20/11/2018

Réception par le Préfet : 20/11/2018

Publication: 23/11/2018

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de l'Assemblée







Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2018-10-11-2 **Séance du** vendredi 16 novembre 2018

FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES TRANSFRONTALIERES - SOUTIEN A TROIS PROJETS

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS:

Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mmes SCHMIDIGER, VALLAT, M. VOGT.

ABSENTS:

MM. DELMOND, TRIMAILLE.

EXCUSES AVEC PROCURATION:

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.

M. BIHL donne procuration à M. GRAPPE.

Mme HELDERLE donne procuration à Mme Betty MULLER.

Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.

Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, donne procuration à M. WITH.

Mme MARTIN donne procuration à M. MULLER.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme MILLION.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-7-11-1 du 21 décembre 2017 relative à la politique de l'action transfrontalière, européenne, internationale et de la promotion du bilinguisme,

- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-4-1-3 du 19 octobre 2018 relative à la décision modificative n°2 exercice 2018 du budget départemental,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme lors de ses réunions du 7 septembre et du 5 octobre 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde les subventions suivantes :
 - 1 000 € à l'association « Maison de la Citoyenneté Mondiale » à Mulhouse pour l'organisation du projet « Rencontre d'échanges du réseau des 4 pays frontaliers ».
 - 1 000 € à l'association « Atelier Florijazz » de Guebwiller pour l'organisation du concert « Chœur du Rhin ».
 - 500 € à la Société d'histoire du val et de la ville de Munster pour la célébration du 10ème anniversaire du 1er sentier des poètes d'Alsace.

Ces subventions seront imputées sur le programme F712, imputation 65-048-6562-2677-114 du budget primitif 2018 et feront l'objet d'un versement unique sur présentation de bilans financiers.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité